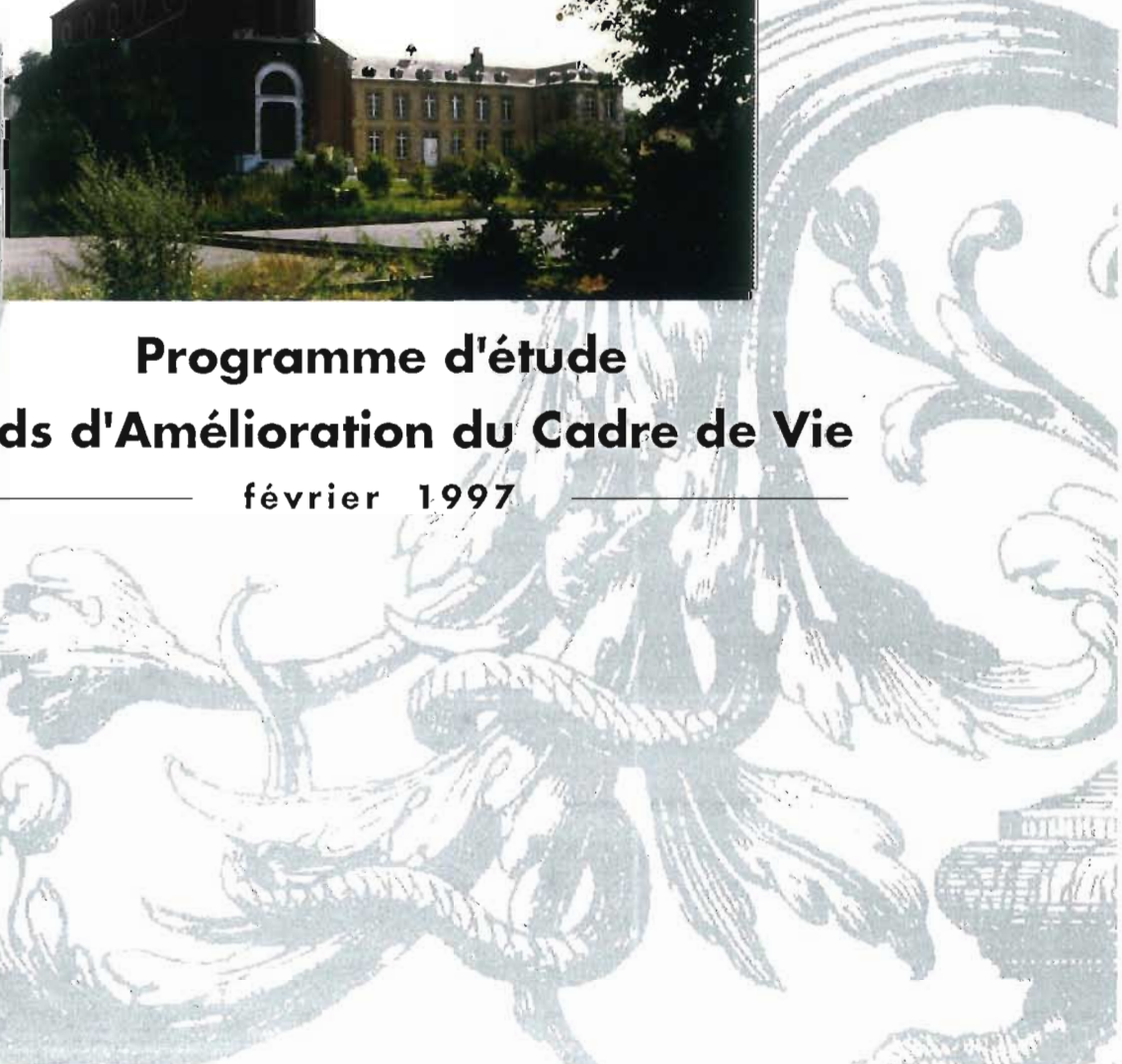


COMMUNE DE FERRIERE-LA-PETITE
Canton de Maubeuge sud

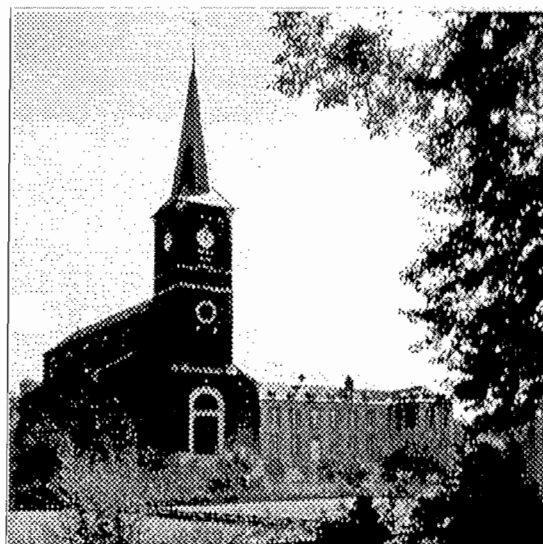


Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

février 1997



SOMMAIRE



Processus d'une démarche 2

**Situation - Présentation
contexte** 5
7

- la Communauté de Communes, le
Plan d'Occupation des Sols, le P.N.R., le
projet touristique, le paysage et les milieux
naturels

**Remarques préliminaires et
programme de l'étude** 10

**Approche globale ou approche
des patrimoines** 11

- A la recherche du ton local
- Valoriser et pérenniser les "patrimoines"
- Favoriser la découverte de la commune
- Valoriser les bords du Quiévelon
- Communication

Approche sectorielle

- La place du Gal. de Gaulle 15
- Les entrées du village 16
- Les abords de l'ancien château Gossuin
La rive gauche 21
La rive droite 22
- Les terrains naturels et récréatifs 25

Bibliographie 27
Annexes

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, chargés d'études en développement et aménagement du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C. - A.B.F., ...
- Habitants, enseignants, commerçants, syndicat d'initiative, Associations,
- D.V.I., E.D.F., Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Les ambitions de la commune en matière de développement touristique.

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'École des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

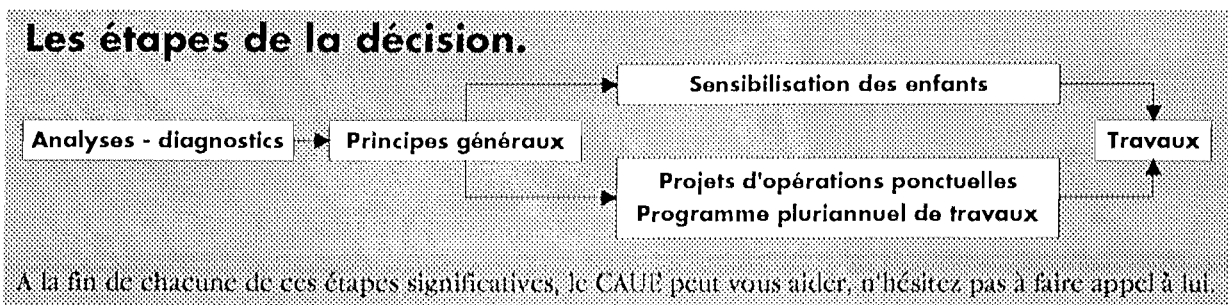
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

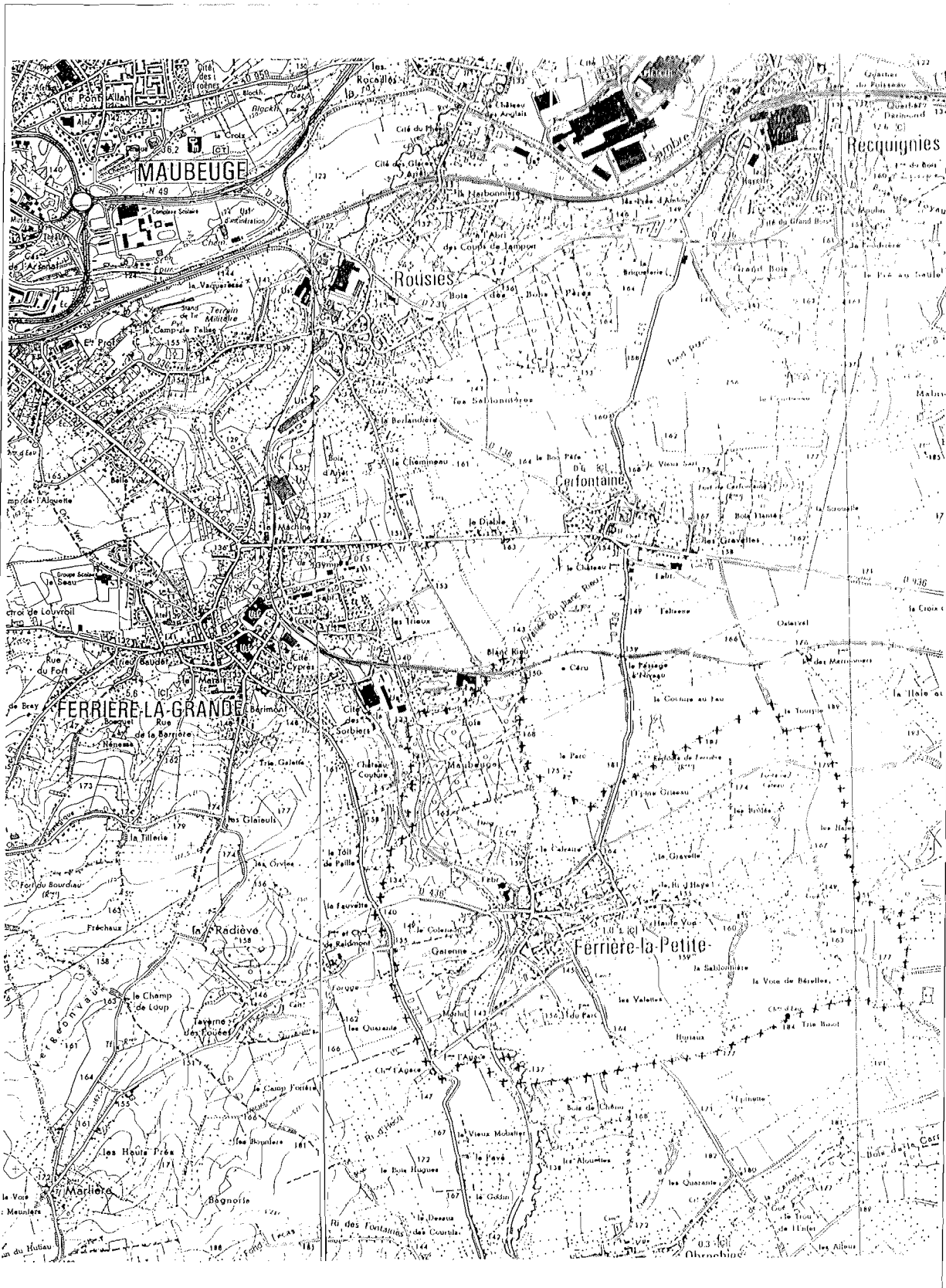
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



Territoire communal



(d'après I.G.N. 1/25000) Echelle 1/35000^e

Situation - Présentation

La Commune de Ferrière-la-Petite compte 1153 habitants. Elle se situe à quelques kilomètres au sud-est de Maubeuge à l'écart de la Route Départementale n° 27 qui relie cette dernière à Solre-le-Château.

Le secteur urbanisé se répartit de part et d'autre des rives du ruisseau de Quiévelon juste avant qu'il ne se jette dans la Solre, affluent de la Sambre.

Aujourd'hui, l'économie est très fortement liée à celle du bassin urbano-industriel de la Vallée de la Sambre (notion de bassin de vie). Ferrière-la-Petite reste néanmoins un village qui après avoir été un centre renommé de productions industrielles et artisanales (argile, faïence etc...) présente un paysage fortement marqué par la ruralité.

C'est sur ce contraste entre le secteur urbain et industriel proche et un village vivant et préservé que la municipalité souhaite renforcer les atouts du cadre de vie et étoffer le potentiel touristique déjà important.

Contexte

La Communauté de Communes du Val de Sambre

La commune fait partie de la Communauté de Communes du Val de Sambre. A ce titre, elle est concernée par la poursuite du **contrat de rivière "Sambre"** qui prévoit d'intégrer, sur certains volets, les affluents tels que la Solre et leurs zones inondables. Une étude Hydraulique sur cette rivière est prévue.

Ferrière-la-Petite fait partie de l'agglomération Maubeugeoise qui fait l'objet dans son ensemble d'une procédure de contrat de ville-contrat d'agglomération. Comme les autres communes à polarité rurale, elle se trouve de fait exclue des financements directement orientés sur les secteurs ruraux alors qu'elle n'est pas intéressée aux problématiques purement urbaines.

Pour tenter de remédier à ce problème, il est prévu que soit mis en place à l'échelle intercommunale une procédure soutenue **par le fonds d'amélioration du cadre de vie du Département du Nord**. Celle-ci doit contribuer à la mise en place d'une stratégie générale de valorisation des paysages naturels, ruraux et des espaces publics des communes rurales et périurbaine pour que celles-ci soient reconnues comme lieux à fort potentiel sur le plan du cadre de vie à proximité et en liaison avec "la Ville".

Dans un souci de cohérence il semble préférable, pour certains points de l'étude communale, d'attendre les résultats de l'étude intercommunale.

Le Plan d'Occupation des Sols

En partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Sambre, un Plan d'Occupation des Sols est actuellement à l'étude. Aujourd'hui il est en consultation auprès des différents services.

Il est contextuellement et conjoncturellement, très soucieux des espaces naturels et économe en réserves foncières pour l'extension urbaine (zone N.A.). Il met en évidence des secteurs U.A. où est souhaité une intégration maximale au tissu ancien, et prévoit les secteurs à réhabiliter. Les zones UB ont aussi des surfaces raisonnables. L'ensemble des chemins est repris dans le document de présentation. (Cf. annexe).

La mise en place du P.O.S. (ce document a valeur réglementaire, opposable aux tiers) confère ou conforte les différentes vocations et qualités de secteurs du territoire. C' est un élément déterminant de la mise en valeur des sols.

L'étude F.A.C.V. devra permettre, en particulier, l'exploration de la "troisième dimension" c'est-à-dire permettre d'estimer les impacts qu'induiront chacune des utilisations du sol plutôt qu'une autre.

Elle devra donner les arguments nécessaires à l'équipe municipale pour orienter (dans le souci de l'identité locale et de la valorisation des qualités spatiales de la commune) tant ses propres projets de maîtrise d'ouvrage que ceux de ses partenaires (privés et publics).

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Le Parc Naturel de l'Avesnois

Ferrière-la-Petite est adhérente au Futur Parc Naturel de l'Avesnois qui reconnaît dans son "plan de parc" la Haute Vallée de la Solre comme Zone d'Intérêt Ecologique Majeur. (Celle-ci est située en amont du territoire communal de Ferrière-la-Petite.)

Le Projet Touristique Sambre

La commune dispose d'un syndicat d'initiative qui contribue à la promotion des richesses locales. Le Musée de la Poterie, dont le four est classés Monument Historique et le bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire constitue l'une des "perles du tourisme en Sambre". Il permet également l'organisation de stage de poterie.

Ferrière la Petite est également localisé sur le tracé du "Tour de Sambre", chemin de randonnée cerclant le territoire intercommunal et appelé à constituer un produit touristique.

La création d'un gîte de groupe ou d'un camping sur la commune est envisagée.

Le paysage et les milieux naturels

Les paysages au cœur des quels s'inscrit la commune de Ferrière-la-Petite sont ceux du Hainaut-Wallon. Ils se définissent comme des paysages de contraste entre une vallée urbaine dense calée entre deux plateaux cultivés.

Ferrière-la-Petite est implantée sur le rebord sud. Pour cette raison, son paysage est influencé par l'entité paysagère de la fagne de Solre qui s'offre telle "un étirement ardennais (forêts) en feuilleté de prairies et de bois". C'est pourquoi les horizons aux alentours du village sont très majoritairement des boisements.

(Remarques : les termes définissant les paysages sont issus de la nomenclature mise en place lors de l'inventaire de la "Trame-Verte. La charte du Parc Naturel de l'Avesnois reprend, en le précisant, ce vocabulaire. L'étude globale sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sambre devrait permettre d'affiner les connaissances sur ce secteur, révéler ses identités et participer à leur re-connaissance).

Remarques préliminaires et programme de l'étude

L'ambition d'une étude cadre de vie n'est pas de constituer une étude de plus, qu'elle soit menée à l'échelle communale ou intercommunale. Compte tenu de nombreuses études et réflexions déjà entamées ou prévues, la présente étude à mener se propose d'intervenir en synthèse à trois niveaux différents et complémentaires pour :

- initier de nouvelles approches et pratiques,
- étoffer des études déjà réalisées et renforcer la connaissance sur certains thèmes,
- parfaire la qualité des aménagements déjà existants ou prévus.

La valorisation des identités et la recherche du ton local sont parmi ses objectifs principaux.

Afin de faciliter la lecture de ce programme, les rubriques constituant les attendus de l'étude F.A.C.V. ont été regroupées sous deux chapitres que sont d'une part les éléments de l'approche globale, d'autre part les points d'études sectorisés.

Remarque : Il est rappelé au bureau d'études pluridisciplinaire que l'ensemble des documents qu'il aura consulté pour élaborer l'étude à venir seront mentionnés au niveau de sa bibliographie.

Approche globale ou approche des patrimoines

A la recherche du ton local

Très souvent on ne connaît que ce qui se laisse voir et approcher. C'est sans doute pour cette raison que la municipalité a souhaité, par exemple, que l'ensemble des chemins et sentiers soit repris dans l'étude du P.O.S. (un chemin est toujours une porte ouverte sur l'observation et la reconnaissance du territoire). Pour qu'un élément communal ou un site accède au niveau de la reconnaissance sociale, même locale, il faut qu'il soit au minimum connu, visible et, enfin, peut-être, accessible.

Afin de contribuer à faire émerger une lecture collective et sensible des patrimoines communaux, il sera établi un répertoire des éléments, ensembles ou systèmes où se manifeste l'identité de la commune. Il pourra s'agir :

- d'éléments ou de structures végétales,
- de particularismes topographiques ou fonciers,
- de mobilier urbain (ancien et moderne) tels rambarde, bornes, etc...
- de certains matériaux,
- de la qualité des horizons pour des situations particulières (point de vue, paysage pittoresque),
- de construction ou modes de construire.



Pierre bleue : moellon/chasse-roue
Place du Général de Gaulle



Un horizon souvent boisé
(bois de Maubeuge)



Borne ancienne à proximité de
l'ancienne redoute

La municipalité, en collaboration avec le syndicat d'initiative a réalisé l'inventaire du Patrimoine Rural Remarquable (politique départementale suivie par le bureau du patrimoine du Conseil Général). Quatorze éléments sont à ce jour inventoriés, photographiés et repris sur une fiche signalétique et estimative

Selon les termes des nomenclatures établies et en usage (Patrimoine Rural Remarquable, Lecture des paysages in "Trame Verte") l'étude F.A.C.V. peut, par les travaux d'analyses

et de recherches qu'elle occasionne, étoffer et préciser la nomenclature du Patrimoine Rural Remarquable déjà commencée ainsi que préciser, sur le volet "paysage" le travail entamé pour la rédaction du rapport de présentation du P.O.S. L'ensemble doit être raisonné pour rester en cohérence avec l'étude intercommunale.

Valoriser et pérenniser les "patrimoines"

Différents moyens ou méthodes peuvent être utilisés pour pérenniser et valoriser ces acquis identitaires.

La rédaction de cahiers de recommandations comprenant : notices, illustrations, images de références) pourront être entrepris sur les thèmes suivants :

- la gestion et la valorisation des talus et petits délaissés (anciens usoirs),
- la gestion et la pérennité des haies,
- la proposition d'une palette végétale,
- la proposition d'une gamme colorée pour la mise en valeur des mobiliers urbains et la rénovation des façades,
- l'intégration paysagère des bâtiments d'exploitation agricole suite à leur éventuelle délocalisation du centre du village consécutivement à la mise en conformité des installations d'assainissement agricole exigée par la loi .

Ces cahiers, faisant état des documents d'analyse qui ont été nécessaire à leur établissement, pourraient être annexés au P.O.S..

Favoriser la découverte de la commune

Dans un souci d'augmentation et de diversification de l'offre touristique, l'ensemble des connaissances acquises participeront, après concertation et hiérarchisation, à la mise en place d'une boucle de promenade à travers la commune. Le balisage et les panneaux d'interprétation sont finançables au titre du F.A.C.V. (Une telle démarche peut ensuite donner lieu à l'édition d'un feuillet de présentation hors F.A.C.V.) (Cf. annexes : dossier et modèle P.D.I.P.R.)

Remarque : Cette réflexion devra tirer partie du projet prévu sur l'emprise de l'ancienne ligne S.N.C.F. reliant Maubeuge à Fourmies par le Val-Joly et traversant la commune. La voie est actuellement propriété du Conseil Général au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Un projet de déviation du G.R. de pays est à l'étude; il pourrait emprunter cette ancien axe.

Des recommandations d'aménagement pourront être établies en lien avec la direction de l'environnement du Conseil Général.

Valoriser les bords du Quiévelon

Le ruisseau de Quiévelon traverse d'est en ouest la commune et constitue l'un des éléments primordiaux de l'identité villageoise.



Entre la place Tondeur et la rue Gabriel Péri



berge de la Solre près de la vanne



Au carrefour avec la rue Denise



Vue de la ligne de charmes têtards
depuis la rue Max Dormoy



Ancienne voie S.N.C.F.
entre la Solre et le bois de Maubeuge

L'urbanisation a maintenu en fond de vallon une succession d'espaces très peu ou non bâtis. Ils sont tour à tour prairies, jardins, espaces publics (place Tondeur). Un système de cheminements permet, sur une part importante du linéaire du ruisseau, de flirter avec son cours offrant ainsi des instants de promenades très agréables.

Or, tout cours d'eau nécessite des interventions pour maintenir la stabilité de ses berges, assurer le bon écoulement de ses eaux et contenir le développement végétal. Pour de multiples raisons (écologiques, paysagères, ludiques et économiques) il est toujours avantageux de préférer des interventions contribuant à l'entretien régulier, faisant appel à des techniques préférentiellement naturelles.

Un diagnostic sera mené sur la stabilité des berges et l'écoulement des eaux comme préalable à la mise en valeur d'un itinéraire de promenade. Des propositions d'aménagement ou d'entretien seront faites sous forme de "principes" et de "recommandations" argumentés et illustrés pour conforter le caractère naturel et végétal.

Remarque : En rive droite du Quiévelon, en amont du village, un ensemble de prairies soumises à gestion agricole est inclus dans le secteur urbanisé. Ce secteur figure comme zone ND au P.O.S. La ligne de charmes longeant le ruisseau et initialement menée en têtard, est protégée au titre de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme (espace boisé classé). Ceci constitue une forte reconnaissance du statut naturel et paysager de ce système.

Des recommandations seront à formuler pour accroître la qualité du secteur. Elles aborderont par exemple le problème des limites entre les différentes parcelles, la gestion de la prairie, l'entretien des plantations d'alignements, le traitement des accotements de la rue Max Dormoy...

Communication à destination des Habitants

L'ensemble ou une partie des éléments constituant l'analyse globale de la commune (cahier des patrimoines, les différents inventaires, les éléments d'études diachroniques sur l'évolution du territoire, ...) peuvent être le prétexte à la mise en place d'une exposition temporaire ou permanente (par exemple au syndicat d'initiative).

Ce dialogue avec la population est aussi souhaité afin d'apporter un complément de sensibilisation en lien avec la mise en place du P.O.S. qui, par son aspect réglementaire, peut générer des "crispations".

Approche Sectorielle

La place du Général de Gaulle

Avec pas moins de cinq rues y affluant, cette place est l'un des espaces majeurs de la commune. Elle constitue un élément essentiel de la distribution des flux à l'échelle du village. Aujourd'hui un seul commerce occupe ses rives. La commune est aussi propriétaire d'un second commerce qu'elle désirerait réactiver suite à une faillite et qui est aujourd'hui fermé.

La topographie particulière de cette place (en léger dôme) renforce encore son caractère de "distributeur" par le simple fait de dominer, d'un côté les secteurs menant à Solre et de l'autre le "centre institutionnel".

Aujourd'hui, le "nappage" en enrobé s'étend d'un seuil à l'autre. Il n'existe plus de limite entre l'espace de la chaussée et celui de la "place publique". L'automobile semble reine sans y être pour autant en réelle sécurité.

Si par "essence" cet espace est avant tout un nœud de distribution routière et qu'il doit le rester, il convient néanmoins de lui assurer :

- une meilleure gestion des flux (une emprise plus importante dévolue aux piétons limiterait l'accessibilité aux véhicules roulant ou à l'arrêt sur certains secteurs),
- une valorisation des seuils d'entrées,
- la mise en valeur de la topographie,
- un caractère rural (par l'économie des moyens mis en œuvre),
- la présence d'arbres,
- le renforcement de l'attrait des commerces.

Niveau d'étude attendu : schémas d'organisations - esquisses - chiffrage estimatif.



Vue vers la Solre

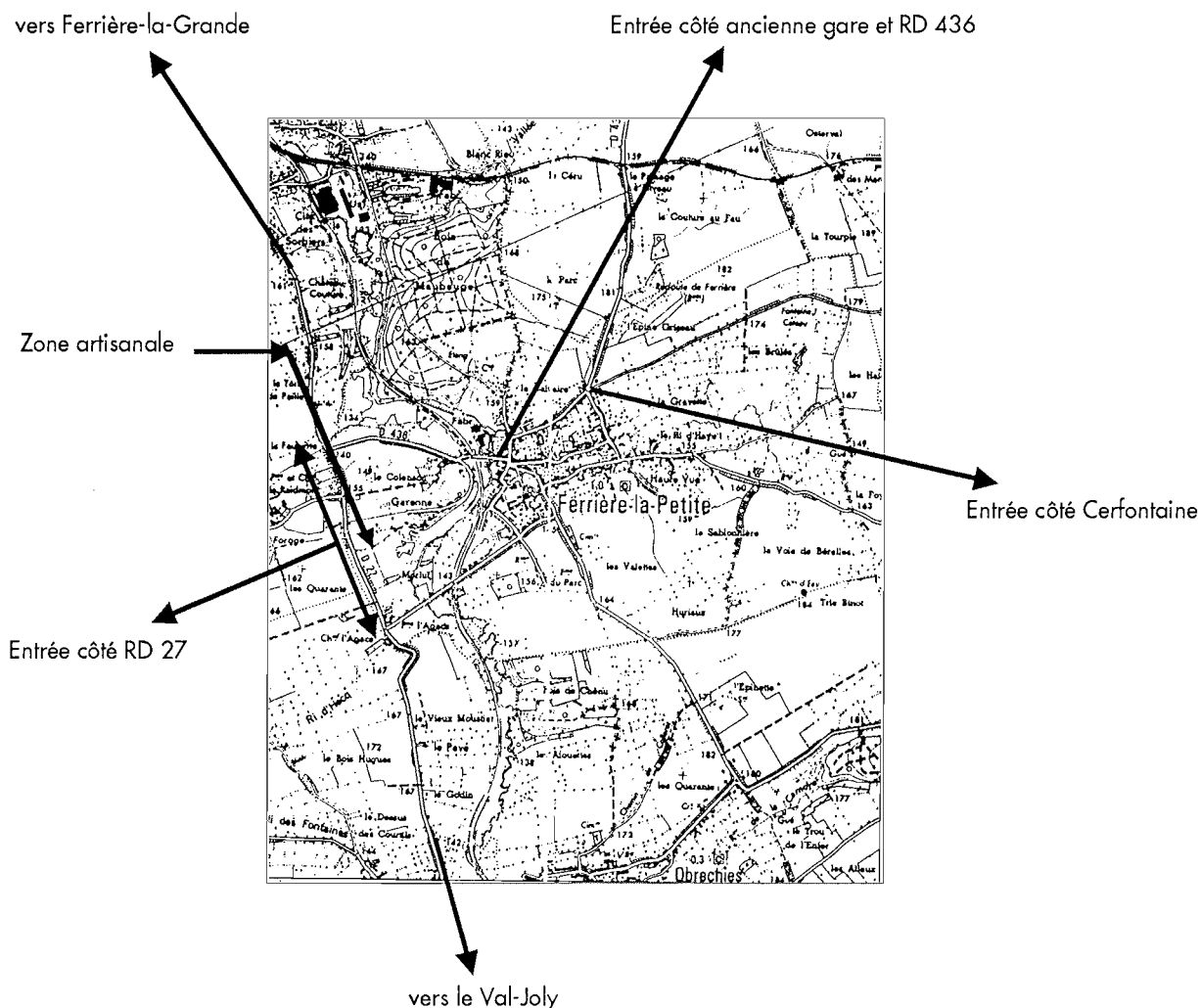


Vue vers le centre institutionnel

Les entrées du village

L'urbanisation de Ferrière-la-Petite n'est pas directement en contact avec les axes principaux de circulation : le Plan d'Occupation des Sols limite les extensions le long des axes secondaires par lesquelles le village se connecte avec l'ensemble du territoire, les communes voisines et le parc du Val Joly.

Or, le premier regard que l'on porte sur un lieu est souvent déterminant de l'appréciation générale sur celui-ci. C'est à ce titre que "la gestion" des entrées de village s'avère une démarche permettant de conforter sa silhouette depuis l'extérieur et de participer ainsi à son attractivité. Cette démarche doit évidemment participer à améliorer la qualité et la convivialité des secteurs à l'intérieur du village.

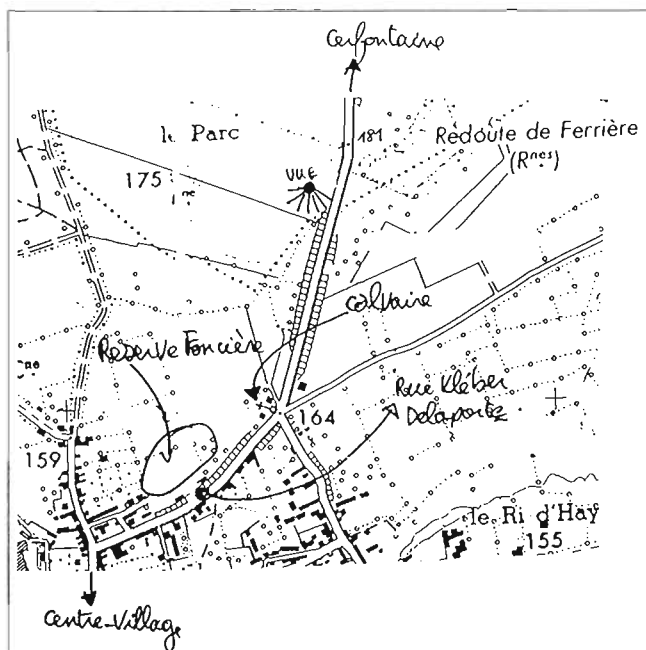


Entrée côté Cerfontaine

C'est après avoir dépassé l'ancienne redoute de Ferrière, d'où il est possible d'embrasser un très vaste panorama sur la vallée du Quiévelon et de la Solre, que la route devient pentue et se dirige vers le village.

Le Calvaire et son frêne, implantés au croisement des quatre chaussées, marquent la limite entre secteur rural et secteur urbain en pavillonnaire. (Le P.O.S., ne prévoit pas d'extension au-delà de ce point.)

La rue Kléber Delaporte est l'axe principal qui mène au centre du village. Un ensemble de terrains situés sur sa rive nord est inscrit en réserve foncière (II Na à vocation d'habitat).



Entrée côté Cerfontaine

Le travail de valorisation devra prendre en compte le traitement des accotements qui sont "esthétiquement" très dégradés. La prise en compte du talus en "rive nord" et la recherche d'une plus grande homogénéité tant dans le traitement des limites de parcelles qu'au niveau des accotements serait souhaitable. Un projet de mise en lumière de l'axe et du calvaire est à envisager.

Certaines préconisations peuvent trouver une application dans le règlement du secteur à urbaniser.

Sur le secteur II NA des recommandations pourront être formulées. Elles viseront à assurer une vue optimale de la silhouette du village depuis le secteur agricole (hauteur des bâtiments en relation avec la pente, localisation des espaces verts collectifs, etc...).

Niveau d'étude attendu : Schémas globaux d'aménagement, esquisses + notice explicative et chiffrage estimatif.



La chapelle et la rue Kléber Delaporte



La réserve II Na

Entrée côté R.D. 27

Après avoir quitté Ferrière-la-Grande vers Solre-le-Château et le Val Joly, l'ambiance devient rapidement très rurale. Des ouvertures visuelles dans le paysage permettent de découvrir, dans le lointain vers l'Est, Ferrière-la-Petite et son clocher calés dans un repli très planté.

En poursuivant la route vers le sud, l'harmonie du secteur est soudainement rompue par la découverte des bâtiments d'activité implantés à proximité de la départementale.

Une valorisation des abords des bâtiments existants et à venir (secteur UE du P.O.S.) permettrait d'apporter davantage d'agrément aux employés et visiteurs et de parfaire l'image de marque des entreprises (parking ombragé et planté, traitement des seuils, etc...)

L'ensemble de ce travail, où les entrepreneurs sont à associer, doit contribuer à l'intégration du secteur qui n'est pas, aujourd'hui, un élément valorisant des paysages de la commune.

Niveau d'étude attendu : schémas globaux d'organisation devant s'appliquer sur l'ensemble du secteur U.E.



Vue sur Ferrière-la-Petite
depuis sortie de Ferrière-La-Grande



La zone d'activité

Entrée côté de l'ancienne gare et la R.D. 436

C'est l'entrée la plus fréquentée du village. Ce secteur, qui s'étend de part et d'autre de la rue du Lieutenant Boucly, est aussi un secteur complexe. En effet, il vient en coupure de multiples réseaux et d'espaces aux ambiances variées:

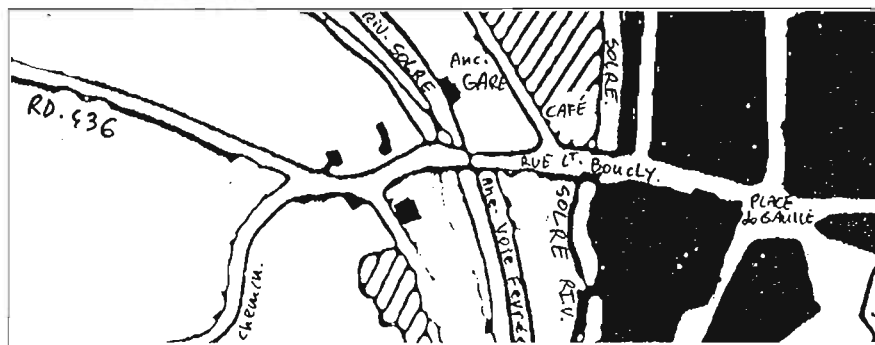
La route enjambe la Solre, le ruisseau de décharge et ses prairies riveraines inondables. Elle est coupée par les emprises de l'ancienne voie S.N.C.F. aujourd'hui désaffectée sur laquelle un projet de randonnée est envisagé (liaison Ferrière-la-Grande/ Val-Joly). Attendant à la voie se trouve l'ancien parking de la gare, qui sert de desserte pour un secteur industriel et de parking pour le café et l'habitation privée occupant l'ancienne gare.

En s'avancant vers le village la séquence devient urbaine et offre des décrochements dans les alignements de façades qui génèrent des accotements irréguliers dans leurs emprises.

La réflexion à mener devra contribuer à la hiérarchisation des différents espaces, c'est dans ce sens que des propositions seront faites.

Afin de mieux gérer les grandes potentialités du secteur et affirmer "l'épaisseur" du territoire, les espaces pourront contribuer à la mise en valeur des ambiances liées à l'eau (accès à la vanne, valorisation des ponts et de leurs abords...)

L'étude posera au-delà de la prolifération des réseaux aériens, le problème des surdimensionnements des chaussées et des délaissés (abords de la gare, desserte du transformateur). Elle cherchera à assurer



Entrée côté ancienne gare

un plus juste calibrage des emprises (chaussée - parkings) pour la desserte du chemin de randonnée de l'ancienne gare, du café et du secteur industriel.

Dans un souci de réductions des crues sur la Solre, on favorisera les partis d'aménagements induisant une réduction des surfaces imperméabilisées.

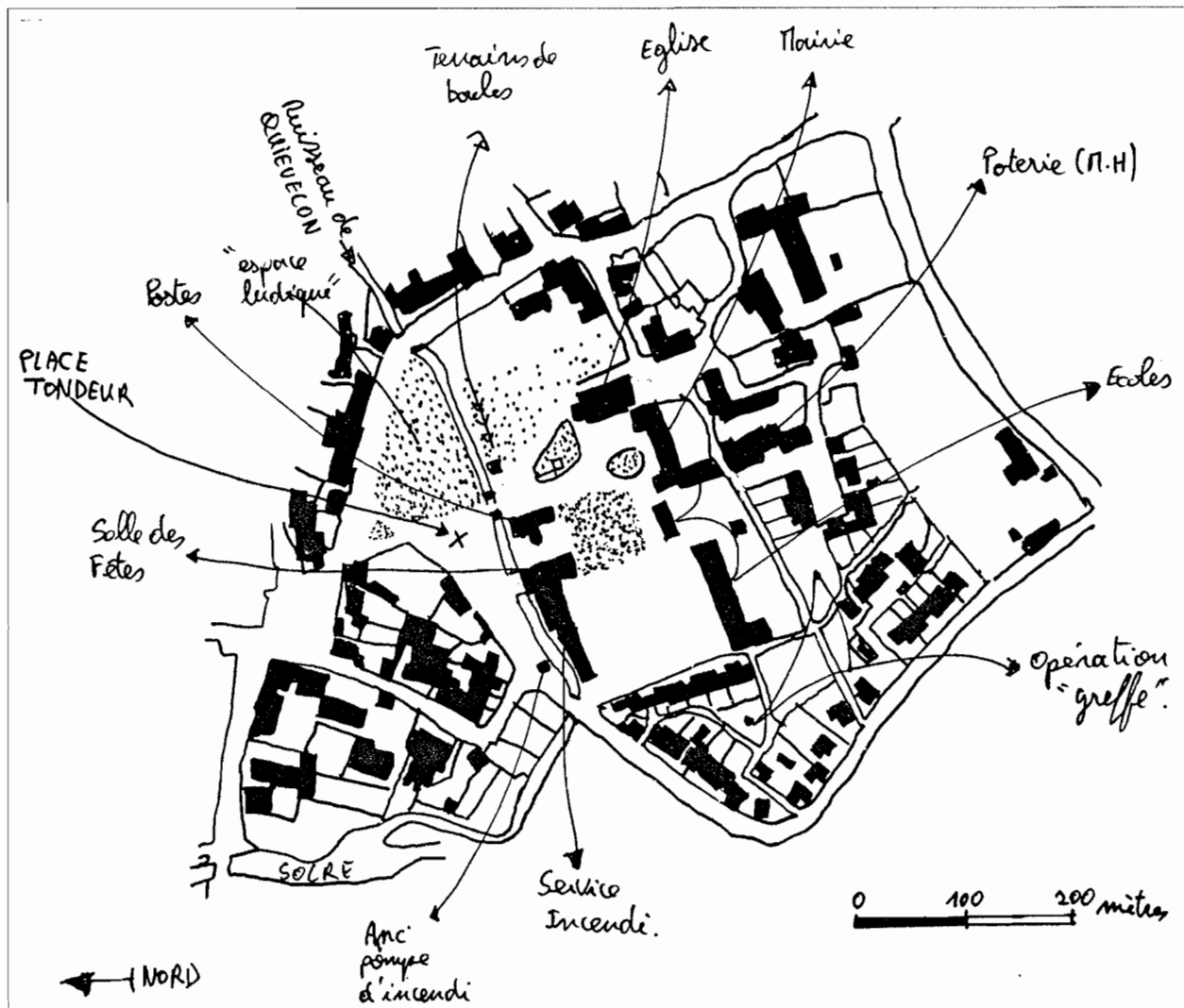
Niveau d'étude attendu : schémas globaux, esquisses, notice et chiffrage estimatif.



Rue du Lieutenant Boucly
Vue vers l'ouest



L'ancienne gare -
Vue vers le bois de Maubeuge



Les abords de l'ancien château Gossuin

Les abords de l'ancien château Gossuin

La rive gauche

La Mairie, l'école et le syndicat d'initiatives occupent le bâtiment d'une ancienne maison construite vers 1800 par Marie-Joseph Gossuin, receveur général du Nord sous l'Empire.

L'ancienne poterie Lambert qui fut la dernière à être abandonnée est située légèrement sur l'arrière de ce "château". Elle abrite aujourd'hui, autour de son four classé Monument Historique, un musée de la poterie et un atelier de création-initiation.



Depuis la rue des Ecoles vers l'église

Historiquement un vaste espace non bâti (parc ?) descendant vers le ruisseau entourait le bâtiment.

Au cours du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles, ces terrains se sont petits à petits "remplis" de divers équipements et de services :

- l'église en 1896,
- l'école des filles en 1956,
- la salle des fêtes en 1924 et 1946 sur un ancien étang,
- la poste en 1910 et son extension moderne en 1970,
- les nouveaux services d'incendie.

En 1980 une remarquable opération de greffe de 41 logements locatifs s'est opérée sur 1,5 ha à l'intérieur de ces grands terrains communaux.

Aujourd'hui, les qualités majeures de ces terrains et qui, en ce sens, affirment leur réel statut d'espaces publics sont d'être grandement épargnés par la circulation automobile et largement indemnes de clôture entre les différents secteurs.



Dans l'axe de la Maison Gossuin

Ces terrains offrent de très vastes surfaces traitées en enrobe ou autres surfaces minérales sans ombrage possible : terrain de jeux collectifs, cour de recreation, parking de deserte des bâtiments publics, terrain de boules.

La réflexion globale qui est à mener doit permettre de retrouver une coherence a l'espace. Elle devra tempérer l'impact des bâtiments dont la qualite architecturale n'est pas reconnue.

Les propositions simples et économiques seront faites dans un souci de valoriser les abords des bâtiments publics remarquables (mairie, poterie) et de limiter l'impact visuel des surfaces minérales et leur caractère imperméable.

L'outil végétal (haies - arbustes - plantes grimpantes) sera utilisé pour l'accompagnement (masquage ?) des abords de bâtiments ou la valorisation des circulations piétonnes. On réfléchira à l'amélioration ou à la création d'une liaison piétonne entre la poterie et le centre du village.

Une palette colorée pour l'ensemble des bâtiments publics sera élaborée et des propositions de mise en lumière de certains éléments seront proposées.

Niveau d'étude attendu : schémas d'intentions affirmant la cohérence de l'ensemble des terrains, esquisse générale avec notice et chiffrage estimatif. Avant-Projet-Sommaire sur un ou deux secteurs en fonction des opportunités.

La rive droite (la Place Tondeur et l'espace ludique)

En contact direct avec l'ancien enclos du Château Gossuin qui accueille la majorité des équipements du village, c'est un vaste espace public occupant la rive nord du ruisseau de Quiévelon.

Une vue des terrains fait apparaître une très forte dichotomie dans l'usage et la gestion de l'espace.

A l'est de l'axe de composition de la mairie on retrouve une vaste pelouse (dénommée "espace ludique") où sont concentrés un grand nombre de jeux pour enfants.

A l'ouest, un "océan d'enrobé" nappe in extenso la surface depuis les limites des parcelles privées jusqu'au ruisseau. (Cf en annexe: vue panoramique)

Surfaces minéralisées

Seul un haricot directionnel vient troubler cette situation. Ce terrain enrobé accueille une ancienne aire de jeu de balles, ainsi que deux fois l'an la ducasse. L'accès à la salle des fêtes s'opère en franchissant le ruisseau.

Un îlot d'habitations insalubres a été détruit il y a quelques années en limite de la rue Marx Dormoy. Il devait renforcer la perspective et "cadrer" la vue sur le bâtiment de la mairie.

Les bus de transport en commun font arrêt et demi tour à cet endroit.

Un petit édicule (ancien bâtiment de la pompe à incendie) ponctue, à proximité du ruisseau l'extrémité ouest du terrain

La valorisation de ce terrain devra être menée en cohérence avec :

- les réflexions menées sur l'autre rive,
- le devenir de l'îlot de l'ancien cinéma (projet de résorption de l'habitat insalubre?)

Niveau d'étude attendu : schémas d'intentions affirmant la cohérence de l'ensemble

*des
ter-*

rains, esquisse générale avec notation et chiffres estimatifs.
Projet du cabinet A.O.S.V.A. Bruxelles Habitat
Extrait du fichier des opérations démonstratives

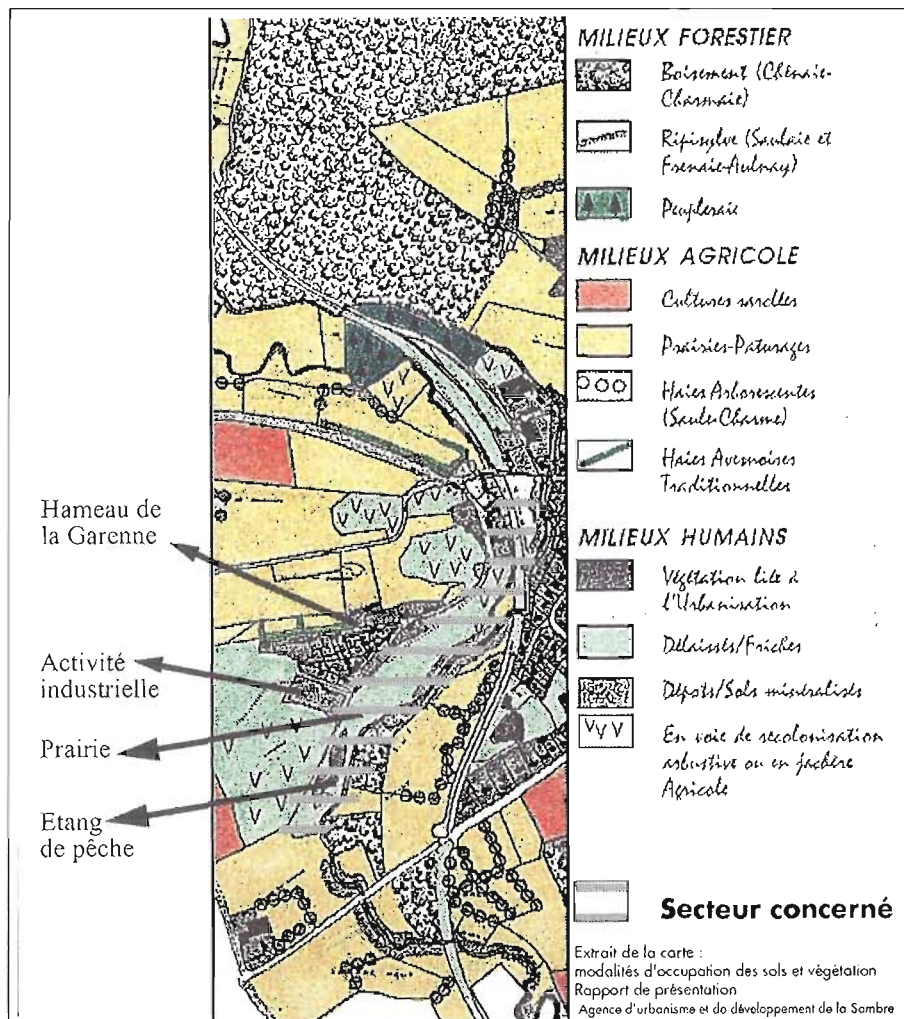
Les terrains naturels et récréatifs

La commune possède un vaste terrain situé en contre-bas du Hameau de la Garenne limité à l'est par La Solre et au sud pas les étangs gérés par la société de pêche de la Garenne.

A proximité est implantée une unité d'activité artisanale qui partage avec eux la même aire de parking d'une ancienne friche.

Vaste prairie, le terrain s'offre comme une "respiration" au cœur de la Vallée très plantée.

Ces terrains inondables sont repris en zone ND6 dans le projet de P.O.S. comme terrains de jeux sommaires et non permanents. Un terrain de football a été récemment implanté sur la prairie.



Extrait du P.O.S.

Situé au cœur d'un secteur destiné à la promenade ou aux jeux de plein-air et de tourisme vert, les terrains les plus bas sont largement visibles depuis le hameau de la Garenne avec lesquels ils sont reliés.

Une analyse et un diagnostic général sont à mener pour déboucher sur des recommandations devant induire une cohérence générale. Ces recommandations veilleront à valoriser les qualités spatiales et le caractère naturel et rural du secteur.

Elles concerneront principalement :

- la plantation des abords du terrain de football,
- le traitement des limites des différents terrains,
- l'intégration des bâtiments et les qualités architecturales (zone d'activité, vestiaire, buvette),
- les liaisons entre le Hameau et les prairies.

L'ensemble des propositions d'amélioration de l'espace devront favoriser :

- la réduction des surfaces minérales et de leur impact visuel,
- un "dialogue" avec la présence du ruisseau,
- la confortation des espaces de jeux pour enfants,
- la valorisation du bâti traditionnel en rive.

Niveau d'étude pressenti : schémas globaux - esquisses - chiffrage estimatif.



Bibliographie

A.U.D.S. - 1996 - Rapport de présentation du P.O.S. document "O".

Francis Liénard - Ferrière-la-Petite - Histoire d'un village.

J. Mossay - 1959 - Ce que l'on peut voir en flânant dans l'arrondissement d'Avesnes - Imprimerie de l'Observateur Avesnes-sur-Helpe.

A. Hannot et P. Pierrard - 1989 - Promenade dans la mémoire de l'Avesnois - tome 2 - Edition du Beffroi.

C.A.U.E. du Nord - 1993 - Eléments de lecture des paysages, in Trame Verte - Politique du paysage : un outil de gestion intégrée du paysage - Conseil Général du Nord.

C.A.U.E. du Nord - 1983 - Fichier des Opérations démonstratives - fiche B1 "Rajeunir le village".

Cartographie : I.G.N. 1988 - 1/25000ème - n° 2806 - ouest - Jeumont

C.A.U.E. du Nord et Chambre d'Agriculture du Nord - 1997(à paraître)- Bâtiments agricoles et paysages dans l'Avesnois.

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par
Jean Marc Le Moing Paysagiste
et l'appui technique de Nicolas Delbouille,
Architecte, à l'agence de développement et
d'urbanisme de la Sambre.

Annexes

La place Tondeur



Localisation des secteurs à réflexion F.A.C.V. particulière et plan du projet de P.O.S.

